



Fiche de poste

Identification

Intitulé du poste	Puéricultrice	Direction	DGA-DSS
Intitulé du métier de référence	Puéricultrice	Service	DAST MDS Angers Ouest
Nom, prénom du titulaire du poste (s'il est déjà en poste)		Code poste SEDIT	A000000179
		Code métier	

Statut

Catégorie	☒ A ☐ B ☐ C	Titulaire / contractuel	Titulaire
Filière	Médico-sociale	Cadre d'emplois	Puéricultrices
Grades détenus		Grades possibles	Ensemble des grades

Conditions de travail

Lieu (rattachement administratif principal)	MDS Angers Ouest avec des interventions sur le site HAUTS DE ST AUBIN	Travail sur écran (+ de 2h/jour)	☐ Non ☒ Oui
Déplacements (lieux, fréquence...)	☐ Non ☒ Oui Territoire de la MDS et le département	Option ARTT	☐ 1 ☐ 2 ☒ 3
Permis de conduire requis	☐ Non ☒ Oui	Astreinte	☒ Non ☐ Oui
Matériel mis à disposition (véhicule, tenue...)		Délégations de signature	☒ Non ☐ Oui
Conditions de travail particulières (travail le week-end, en soirée, travail en équipe, intempéries...)	☐ Non ☒ Oui	Lesquelles : Risque de "dépassement" d'horaire de bureau en fonction des nécessités de service (heures supplémentaires récupérées)	
Règles particulières d'hygiène et de sécurité à respecter ¹ .	☒ Non ☐ Oui	Lesquelles :	
Aptitudes physiques requises (le cas échéant)	☒ Non ☐ Oui	Lesquelles :	

¹ En cas de réponse positive, la présente fiche de poste doit être accompagnée d'un document précisant ces règles.

Place dans la hiérarchie et relations de travail

Fonction du supérieur hiérarchique direct (N+1)	Responsable de MDS
Titulaire du poste	GIRAUD Marine
fonction des subordonnés directs (N-1) (nombres de personnes encadrées)	Non, pas de subordonnés
Réalisation de l'évaluation annuelle du personnel	☒ NON ☐ OUI
Principaux interlocuteurs au sein des services départementaux	Le responsable adjoint prévention Service PMI
Principaux interlocuteurs à l'extérieur des services départementaux	L'éducation nationale Médecins, services liés à la petite enfance (crèche, halte-garderie, RAM...) Les CMP-CMPP Les travailleuses familiales Secteurs hospitaliers (privé-public)

Contributions du poste à l'activité du Département

Mission	Protection Promotion de la Santé familiale (PMI) La puéricultrice participe à la mission prévention au sein de la MDS
---------	--

ACTIVITES LIEES AU POSTE (10 activités maximum)	poids relatif %	niveau de resp ²
> Activités principales :		
Le suivi des enfants en post-natal immédiat en privilégiant les situations les plus vulnérables en lien notamment avec la concertation périnatale et la liaison hospitalière,		
Les permanences sur sites et les visites à domicile en complémentarité avec les consultations des médecins de PMI,		
Les premières évaluations des demandes d'agrément d'assistants maternels ou les extensions des agréments existants (réalisées seul et non en binôme*)		
Les bilans en école maternelle.		
Total	100 %	

² **Niveau de responsabilité :**

I - décide, est responsable de / II - propose, élabore, définit, participe à / III - exécute, met en œuvre.

COMPETENCES LIEES AU POSTE

Savoirs (connaissances théoriques)	Approche de la mission PPSF Approche des politiques sociales Connaissance liées au développement des naissances et de l'enfant
Savoir-faire (lié à l'expérience pratique)	Aptitudes à l'entretien Aptitudes au travail en équipe pluridisciplinaire Aptitudes à la relation familiale Aptitudes à l'observation, à l'élaboration d'un projet de suivi Capacité à suivre les évolutions législatives.
Savoir procédural (procédures)	Connaissance des procédures judiciaires
Savoir relationnel (relations humaines)	Motivé Disponible Sens du travail en équipe Capacité à adopter une distance professionnelle Capacité à l'ouverture et souplesse d'organisation dans le travail
Autres	

Évolution prévisible du poste

--

Document élaboré par :		Le	
Validé par (direction/DGA)		Le	
Réception DRH le			

Régime indemnitaire et avantages annexes

1/Indemnité de sujétion spécifique

Nature : ☐ Manager ☐ Chargé de mission

Niveau : 1 – 2 – 3 – 4 – 5 – 6 – 7 1 – 2 – 3 – 4

Indemnité spécifique pour les agents des filières autres que technique :

☐ Appui technique ☐ Négociateur foncier

Indemnité spécifique pour les agents de catégorie C de la filière technique :

☐ Dessinateur de niveau 1 ☐ Dessinateur de niveau 2

☐ Surveillant de travaux ☐ Chef de garage

☐ Technicien d'exposition

2/Nouvelle bonification indiciaire

• Critères d'attributions de la NBI hors Zone urbaine sensible

Nature : Nombre de points

• Critères d'attributions de la NBI dans les Zones urbaines sensibles

A/Nom du quartier concerné:

B/Nom du collège concerné:

C/Nature : Nombre de points :

3/Autres avantages

☐ Logement de fonction : ☐ Utilité de service - nombre de pièces principales :

☐ Nécessité absolue de service - nombre de pièces principales :

☐ Véhicule de service avec remisage permanent à domicile

☐ Technologie de l'information :

☐ Ordinateur portable

☐ Téléphone portable

☐ Agenda électronique

☐ Vêtement de travail

Document élaboré par :		Le	
Validé par (direction/DGA)		Le	
Réception DRH le			